

**Tirer des connaissances de la recherche locale et les utiliser aux fins  
de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État**  
**Une initiative du Centre de recherches pour le développement international  
et de la Carnegie Corporation of New York**

La Carnegie Corporation of New York (CCNY) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) annoncent le lancement d'une initiative de recherche concertée intitulée Tirer des connaissances de la recherche locale et les utiliser aux fins de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État. Cette initiative vise à accroître, dans des contextes d'après-conflit où les défis à relever sont les plus importants, en Afrique subsaharienne plus particulièrement, la reconnaissance et l'utilisation de l'expertise et des capacités locales en matière de consolidation de la paix et de renforcement de l'État.

Les chercheurs se pencheront principalement sur des questions qui appellent des explications inédites – ou dont on a jusqu'ici sous-estimé l'importance – sur la meilleure façon de mettre en place des processus durables et inclusifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État. On verra ensuite à porter ces observations à l'attention de praticiens, d'universitaires et de responsables des politiques pertinents.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette initiative de recherche, prière de consulter la [note conceptuelle](#) ci-jointe.

Financée conjointement par la CCNY, un organisme subventionnaire privé des États-Unis, et le CRDI, une société d'État canadienne qui appuie la recherche dans les pays en développement, l'initiative offre deux mécanismes de soutien distincts qui sont respectivement conformes au cadre juridique et opérationnel de la CCNY et du CRDI.

**Demandes de financement**  
**Carnegie Corporation of New York**

Restrictions : le financement est avant tout destiné aux organismes publics, universités et organismes de bienfaisance des États-Unis qui sont exonérés d'impôt en vertu de l'alinéa 501c)(3) de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis ou à des entités équivalentes.

Date butoir : les lettres d'intention pour ce premier cycle de financement sont acceptées à compter du 19 mars et jusqu'au 15 mai 2012 ([www.GrantRequest.com/SID\\_904?SA=SNA&FID=35010](http://www.GrantRequest.com/SID_904?SA=SNA&FID=35010)).

**Centre de recherches pour le développement international**

Restrictions : le financement est destiné aux établissements situés en Afrique. Prière de consulter la [note conceptuelle](#) ci-jointe pour prendre connaissance des restrictions.

Date butoir : les propositions de recherche sont acceptées à compter du 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 31 août 2012.

Personne-ressource : [gsj@crdi.ca](mailto:gsj@crdi.ca)

Foire aux questions

**Pourquoi la Carnegie Corporation of New York et le Centre de recherches pour le développement international financent-ils conjointement cette initiative de recherche ?**

Ces deux organismes ont à cœur de faire valoir l'importance du milieu universitaire local afin d'éclairer les politiques et les débats sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État. L'expertise existante dans ce champ est peu reconnue et peu utilisée en Afrique, où les défis à relever au chapitre de la consolidation de la paix et dans des contextes d'après-conflit sont pourtant les plus importants. Ces deux organismes entendent brosser un portrait plus complet des réussites africaines en matière de consolidation de la paix et de renforcement de l'État.

**Pourquoi la date butoir de l'appel à lettres d'intention de la CCNY est-elle différente de celle de l'appel à propositions du CRDI ?**

L'appel à lettres d'intention de la CCNY s'inscrit en complément de l'African Peacebuilding Network (APN), un nouveau programme du Social Science Research Council ([www.ssrc.org/programs/apn](http://www.ssrc.org/programs/apn)). La CCNY retiendra des propositions qui répondent à un vaste ensemble de questions sur les façons de recueillir et d'utiliser les connaissances locales sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État. À sa réunion de septembre 2012, le conseil d'administration de la CCNY étudiera les propositions qui auront été retenues.

Le CRDI retiendra des propositions complémentaires aux projets que la CCNY aura choisi de financer, mais se concentrera sur un sous-ensemble beaucoup plus restreint d'aspects de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État, à savoir la mesure dans laquelle les règlements politiques peuvent générer dans la population un sentiment de confiance à l'égard des processus de consolidation de la paix et de renforcement de l'État. Les propositions présentées au CRDI sont acceptées et évaluées à compter du 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 31 août 2012; les subventions seront versées aux établissements bénéficiaires d'ici le 31 mars 2013.

**Quelles sont les principales questions de recherche qui intéressent les deux organismes ?**

Pour en savoir plus sur l'initiative et sur les questions de recherche pertinentes aux yeux des deux organismes, prière de consulter la [note conceptuelle](#) ci-jointe.

**Quelle est la période visée pour chaque subvention ? À quel montant s'élèvent les subventions ?**

La période visée pour chaque subvention est de deux ans. Il incombe à l'établissement candidat de déterminer le montant dont il aura besoin pour achever ses travaux en temps opportun et de proposer des objectifs et des méthodes de recherche appropriés compte tenu de cette échéance.

Pour ce premier cycle, la CCNY entend octroyer des subventions allant de 250 000 \$ à 350 000 \$. Le CRDI, quant à lui, prévoit accorder des subventions d'au plus 400 000 \$.

**Qui est admissible ?**

Prière de se reporter aux restrictions énoncées précédemment pour la CCNY et le CRDI, respectivement.

**Un organisme qui n'est pas situé en Afrique, mais qui examine des problèmes qui touchent l'Afrique est-il admissible ?**

Le lieu de provenance des établissements admissibles au financement de la CCNY est inscrit dans la charte de l'organisme. À l'exception de quelques établissements situés au Royaume-Uni, **seuls les établissements des États-Unis** peuvent présenter une lettre d'intention pour ce cycle de financement. L'appel à propositions de recherche du CRDI s'adresse quant à lui à des établissements situés en Afrique.

**Comment présenter une demande ?**

Consulter la section « Demandes » ci-dessus.

**Faut-il présenter une lettre d'intention à la Carnegie Corporation of New York ET une proposition de recherche au Centre de recherches pour le développement international ?**

Non. Les établissements et autres candidats admissibles situés aux États-Unis, tel qu'il est indiqué plus haut, peuvent présenter leur lettre d'intention à la CCNY. Seuls les établissements situés en Afrique peuvent présenter une proposition de recherche au CRDI.

**Un candidat dont la demande est rejetée peut-il solliciter l'autre organisme ?**

Toute demande de financement n'est étudiée que par un seul des deux bailleurs de fonds.

**De quelle manière les demandes seront-elles examinées ?**

Toutes les demandes seront examinées individuellement. La CCNY et le CRDI se concerteront pour assurer un certain degré de complémentarité thématique entre les projets qu'ils choisissent de subventionner. Les demandes seront examinées en fonction de leur pertinence et de leur faisabilité au regard des questions de recherche énoncées dans la [note conceptuelle](#) ci-jointe et d'autres critères propres à chacun des bailleurs de fonds.

**Comment avisera-t-on les candidats du statut de leur demande ?**

Chaque candidat recevra un premier courriel accusant réception de sa demande, puis un second l'informant du résultat.

**Qu'advient-il lorsqu'une demande est retenue ?**

Le bailleur de fonds à qui ladite demande a été adressée informe le candidat du résultat. Les subventions visent une période de deux ans et seront versées à compter de novembre 2012 et au plus tard en février 2013.